

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 mars 2018</b>	<b>N° 2018-173</b>

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25  
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40  
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35  
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 mars 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2018-173</b>

---

**Projet de renouvellement urbain du quartier de Joliot Curie à Bordeaux - Cenon - Floirac - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Préambule / contexte**

Le projet urbain Joliot Curie s'étend sur deux quartiers prioritaires : d'une part, le secteur Benauges à Bordeaux et Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon, retenus au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en tant que projet d'intérêt national, et d'autre part le quartier Jean Jaurès à Floirac, retenu au titre des projets régionaux.

Ce périmètre de projet constitue un territoire cohérent bien qu'il soit traversé par des infrastructures (boulevards, voie ferrée) contrariant les continuités urbaines. Il se situe en entrée d'agglomération, au cœur d'un archipel de projets urbains majeurs (Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique, Brazza, Bastide Niel, Zone aménagement concerté (ZAC) des quais à Floirac) ; ce projet rassemble des habitants partageant les mêmes contraintes et attentes quant à la qualité de vie dans leur quartier.

Bordeaux Métropole souhaite définir et mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier Joliot Curie. Le pilotage du projet de renouvellement urbain est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence l'AUC a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'actualisation du projet de Renouvellement urbain (RU) et d'élaboration de la convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Une première phase est en cours portant sur la mise au point d'un plan guide : orientations structurantes, objectifs d'intervention sur les commerces/services, l'habitat, les espaces publics et les équipements. Indissociable de la conduite d'un processus participatif impliquant les habitants à l'élaboration du projet, il s'agit de valoriser cette démarche de projet dès à présent, en particulier dans le cadre des procédures opérationnelles et réglementaires d'aménagement urbain qui s'imposeront pour permettre sa réalisation.

Les enjeux du projet de renouvellement urbain sont d'enrayer le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier et de redonner une attractivité globale au secteur.

Dans cette perspective, il est proposé d'activer une phase d'études et de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement.

## **2. Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement**

Les objectifs généraux du projet de renouvellement du quartier Joliot Curie, inscrits dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, sont les suivants :

- développer la mixité urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- rénover les équipements publics ainsi que le centre commercial,
- offrir des espaces publics et des voiries de qualité, clarifier les statuts fonciers,
- reprendre et pacifier les déplacements en particulier sur les boulevards Joliot Curie et de l'Entre-deux-Mers.

## **3. Le périmètre de l'opération d'aménagement**

Le périmètre prévisionnel de l'opération d'aménagement, tel que figurant en annexe, est celui du périmètre d'études et de maîtrise d'œuvre confié à l'équipe pluridisciplinaire.

## **4. Les modalités de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement**

L'implication des habitants dans l'élaboration puis la réalisation du projet est une volonté forte des villes de Bordeaux, Cenon et Floirac, de Bordeaux Métropole, ainsi que des acteurs mobilisés sur le quartier. Une stratégie prenant la mesure du temps long et de la diversité des publics concernés a été établie en 2017 et partagée par tous. Les conseils citoyens sont associés aux comités de pilotage et ils ont contribué à la construction de ce processus.

Se faisant, un dialogue a été engagé depuis l'été 2017 entre l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), les partenaires institutionnels et les conseils citoyens, permettant d'étayer le diagnostic du projet urbain et de s'assurer que ses orientations sont compatibles avec les priorités des habitants. Ces échanges ont permis d'identifier les aspects du projet restant à affiner dans une démarche de coconstruction, qui sera ouverte à l'ensemble des habitants des quartiers concernés dans le cadre d'ateliers de concertation.

Ainsi, devant la nécessité de donner des signes de renouvellement au quartier et d'inclure le plus grand nombre, il est proposé d'amorcer des cycles de coconstruction dès le printemps 2018, et ainsi de les mettre à profit dans le cadre des obligations qui incombent au porteur de projet pour permettre la création d'une opération d'aménagement.

Par conséquent, et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées autour de l'élaboration du projet.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- des ateliers de concertation thématiques (espaces publics, mobilités douces, stationnement, programmation d'équipements publics) pouvant se décliner en plusieurs tables sur lesquelles chaque groupe permutera.  
Ces ateliers pourront s'appuyer sur des balades urbaines (à pied, à vélo...).
- Au total, 8 ateliers sur la durée de la concertation préalable permettront de rythmer la progression du travail avec les habitants,
- des plateformes d'échanges réunissant élus, services, habitants, associations, permettant d'informer et de consulter afin de construire un bilan de concertation préalable partagé,
- des réunions publiques ou événements festifs, assurant la restitution des travaux et l'avancement du projet urbain,
- des maquettes du projet urbain qui pourront être réalisées à différentes échelles pour servir de support à la concertation dans le cadre des ateliers et à l'information des habitants ; elles seront accessibles en permanence au Point info (PI) Projet urbain et vie quotidienne de la Benauge, mais aussi en différents lieux à Cenon (salle Sellier,...) et à Floirac (centre social, Quartier général...).

Il est proposé d'ouvrir la concertation préalable le 23 mars 2018.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme,

**VU** la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains par laquelle le projet de Renouvellement urbain de Joliot Curie est de portée métropolitaine,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la définition et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sont nécessaires pour réaliser les objectifs du projet de renouvellement du quartier Joliot Curie,

### **DECIDE**

**Article 1** : de constituer l'opération d'aménagement appelée « Projet de Renouvellement urbain du quartier Joliot Curie sur les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac » dont le périmètre est défini sur la carte figurant en annexe de la présente délibération,

**Article 2** : d'approuver les objectifs de l'opération d'aménagement tels que présentés dans le rapport de présentation,

**Article 3** : d'arrêter les modalités de la concertation telles que décrites dans le rapport de présentation,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--